

**AVIS DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/RN/D42/CDPM/2025 DU
29/01/2025**

Pour les travaux de construction des forages équipés des PMH dans les localités de **Boulouchi, Makirvia, Kelali, Mabourda, Bosoum 1, Bosoum 2; Fatarrou, Diwa, Donka et Doyarde** dans l'Arrondissement de Mayo-Oulo, Département du Mayo-Louti, région du Nord,,

Financement : BIP MINEPAT

Exercice : 2024 et 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2024 et 2025, le Préfet du Département du Mayo-Louti, **Autorité Contractante**, lance un Appel d'offres National Ouvert, pour le compte du MINEPAT en vue de l'exécution des travaux de construction des forages équipés des PMH dans les localités de **Boulouchi, Makirvia, Kelali, Mabourda, Bosoum 1, Bosoum 2; Fatarrou, Diwa, Donka et Doyarde** dans l'Arrondissement de Mayo-Oulo, Département de Mayo-Louti, région du Nord,,

2. Consistance des travaux

Les travaux dans les différents sites comprennent :

- Les études et installation ;
- La foration ;
- L'équipement et développement à l'air lift des forages ;
- L'essai de pompage simplifié par la méthode CIEH ou toute autre méthode d'essai éprouvée ($Q \geq 0,7 \text{ m}^3/\text{h}$) ;
- La réalisation de la superstructure et pause des pompes;
- Formation des comités de gestion.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **quatre (04) mois**.

4. Allotissement

Les travaux sont en Lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **85 000 000 (Quatre-vingt-cinq millions) de Francs CFA**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises ayant des bonnes références antérieures et de l'expérience dans le domaine de la réalisation des forages équipés de PMH et des travaux similaires.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2024 et 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire indiquée comme suit : 94 195 05 110000 523412

8. Caution de Soumission

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative la caution de soumission correspondant à la somme de **1 700 000 (un million sept mille)** Francs CFA, établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ; conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Les chèques bancaires ou certifiés ne seront pas acceptés.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la préfecture de Guider (*secrétariat particulier du Préfet*) dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Préfecture a Guider dès publication du présent avis d'appel d'offres, contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-cinq mille (85 000)** Francs CFA représentant les frais d'acquisition du DAO. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au *secrétariat de la préfecture de Guier*, au plus tard le **27/02/2025 à 13 heures** et devra porter la mention :

**AVIS DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/RN/D42/CDPM/2025 DU
29/01/2025**

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES FORAGES ÉQUIPÉS DES PMH DANS LES LOCALITÉS DE
BOULOUCHI, MAKIRVIA, KELALI, MABOURDA, BOSOUM 1, BOSOUM 2; FATARROU, DIWA, DONKA ET
DOYARDE DANS L'ARRONDISSEMENT DE MAYO-OULO, DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI, REGION DU NORD,

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un (01) temps, le 27/02/ 2025 à 14 heures précises, heure locale à la Préfecture de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les principaux critères relatifs à l'élimination des offres des candidats sont définis comme ci-après :

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un atelier de foration en propriété ou en location de l'entreprise ;
- Le non-respect de 5 critères essentiels ou toute offre technique ayant obtenu une note inférieure à 70% (Oui), sera jugée mauvaise et exclue du classement ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

No	CRITERES ESSENTIELS	NOTATION BINAIRE
1	Présentation de l'offre ;	Oui/Non
2	Références de l'entreprise;	Oui/Non
3	Moyens humains ;	Oui/Non
4	Moyen matériels ;	Oui/Non
5	Méthodologie et planning ;	Oui/Non
6	Surface financière ;	Oui/Non
7	CCTP paraphé à chaque page et signé à la dernière.	Oui/Non

NB : seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des oui seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur offre financière évaluée.

15. Attribution

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant les offres administrative, technique recevables et conformes pour l'essentiel et dont l'offre financière évaluée est la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Guider.
« pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS »

Guider le, 29 février 2025

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI / GUIDER
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations :

- MINMAP/YDE
- MINEPAT/YDE
- GRN (ATCR)
- CR/ARMP/GRA
- SOPECAM (Publication)
- DRMINEPAT/NO
- DR/MINEE/NO
- CRF/NO
- SMI
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

